



RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2018

DECRET N°2000-404 DU 11 MAI 2000

Communauté de communes Sèvre & Loire

Siège intercommunal • Espace Antoine Guilbaud • 1, place Charles de Gaulle • 44330 Vallet
Tél. 02 51 71 92 12 • www.cc-sevreloire.fr • contact@cc-sevreloire.fr

Sommaire

1-	Territoire et compétences	3
1.1	Territoire	3
1.2	Compétences exercées	3
2-	Organisation du service public de collecte des déchets	4
2.1	La Collecte des déchets ménagers et assimilés	4
2.1.1	La pré-collecte et collecte des ordures ménagères résiduelles	4
2.1.2	La collecte sélective des déchets recyclables	5
2.1.3	La collecte en déchèteries	7
2.1.4	Le réemploi.....	8
2.2	Traitement des déchets	8
2.2.1	Traitement des ordures ménagères résiduelles	8
2.2.2	Traitement des emballages ménagers issus de la collecte en porte à porte	9
2.2.3	Traitement des déchets issus des déchèteries.....	9
2.2.4	Compostage individuel	10
3-	Actions de communication	10
4-	Les faits marquants	10
5-	Bilan financier	11

1- Territoire et compétences

1.1 Territoire

La Communauté de Communes Sèvre et Loire est née de la fusion des Communautés de Communes de Vallet et de Loire-Divatte au 1er janvier 2018.



Elle comprend 11 communes :

Population : 47 900 habitants (population DGF 2018)
Territoire d'habitat mixte à dominante rurale

1.2 Compétences exercées

La CCSL assure la compétence « collecte et traitement » comprenant les opérations de collecte, transport, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés. La compétence traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte est confiée au syndicat de traitement Valo3e.

Le territoire de Valor3e s'étend les départements du Maine et Loire et de la Loire Atlantique et comprend 332 028 habitants répartis sur 4 intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération du Choletais ;
- Communauté d'Agglomération de Mauges Communauté ;
- Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre Maine aggro ;
- Communauté de Communes Sèvre et Loire.

Valor3E est chargé de réaliser des équipements nécessaires à la mise en œuvre d'une filière globale de traitement des déchets ménagers et assimilés.

2- Organisation du service public de collecte des déchets

2.1 La Collecte des déchets ménagers et assimilés

2.1.1 La pré-collecte et collecte des ordures ménagères résiduelles

2.1.1.1 Organisation de la collecte

Les schémas de collecte perdurent sur les deux territoires avec les fréquences de collecte suivantes :

- Une fois par semaine sur l'ex-territoire de la CCV ;
- Une fois par semaine dans les bourgs de l'ex-CCLD et une fois toutes les deux semaines hors agglomération.

Les usagers sont collectés en bacs individuels à l'exception des habitats collectifs.

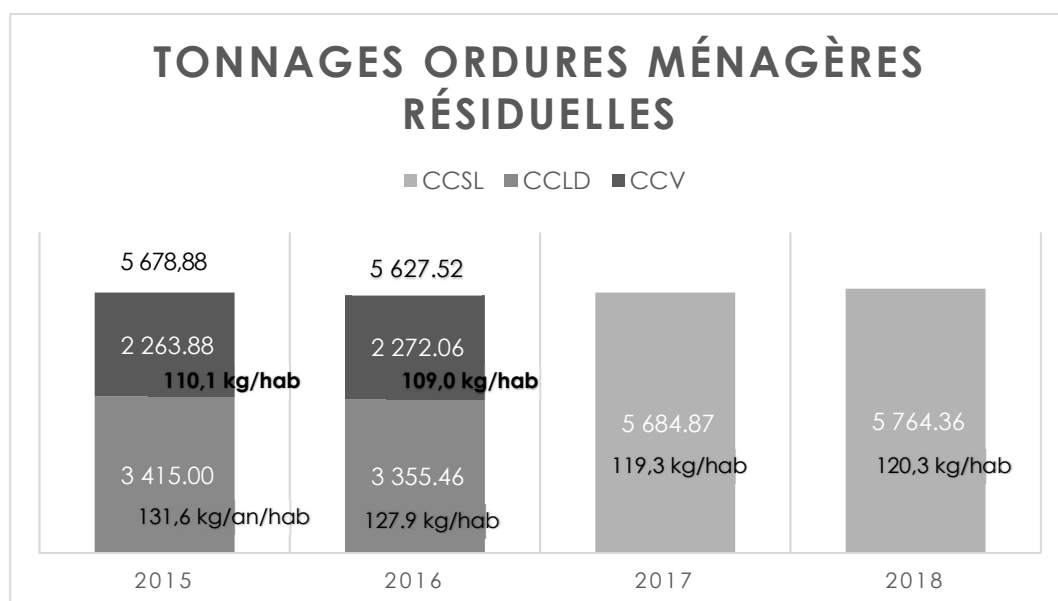
Moyens de collecte : 2 bennes bi-compartmentées d'un PTAC de 26 T et équipées de lève-conteneurs automatiques.

Kilométrage parcouru : 141 295 km (136 915 km en 2017)

Consommation : 65,50 L/100 km

Equipes de travail : 8 agents (conducteurs et agents de collecte) et un manager de proximité salariés de l'entreprise VEOLIA PROPRETE sont affectés à la collecte sur le territoire.

2.1.1.2 Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles



2.1.2 La collecte sélective des déchets recyclables

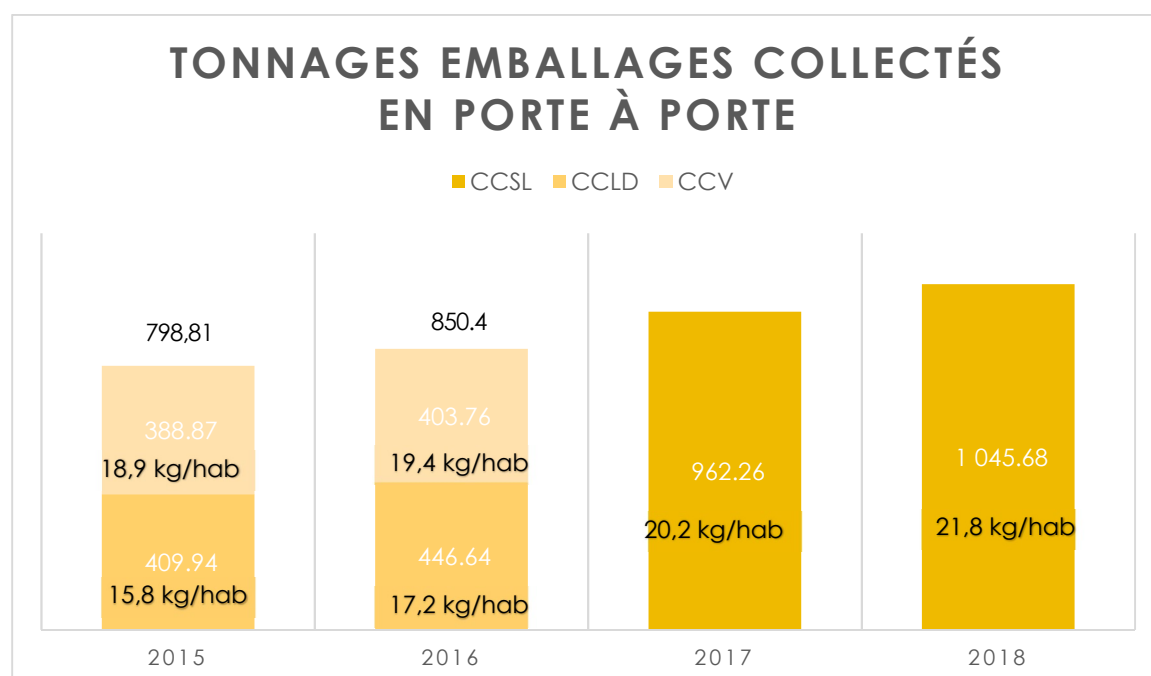
2.1.2.1 Organisation de la collecte sélective des emballages recyclables

La catégorie « emballages légers recyclables » comprend les boîtes métalliques (acier et aluminium), les bouteilles et flacons plastique, les cartonnets et les briques alimentaires.

Les emballages légers recyclables sont collectés soit en sacs jaunes translucides soit en bacs jaunes pour les professionnels et certains habitats collectifs.

Moyens de collecte : 2 bennes bi-compartmentées d'un PTAC de 26 T équipées de lève-conteneurs automatiques.

2.1.2.2 Les tonnages d'emballages recyclables



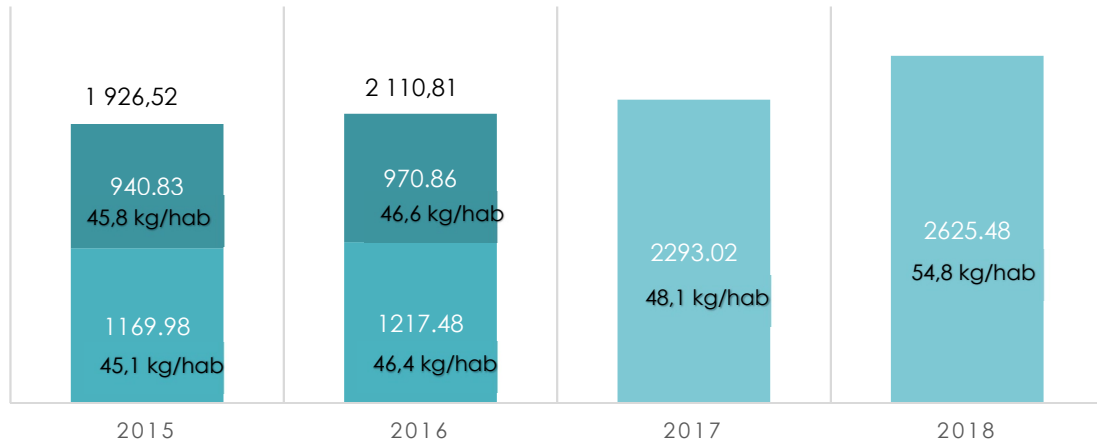
2.1.2.3 Organisation de la collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Les colonnes d'apport volontaires verre, papier, textile, sont réparties sur 95 points d'apport volontaires :

- 98 colonnes verre
- 91 colonnes papier
- 31 colonnes textiles (29 points de collecte)

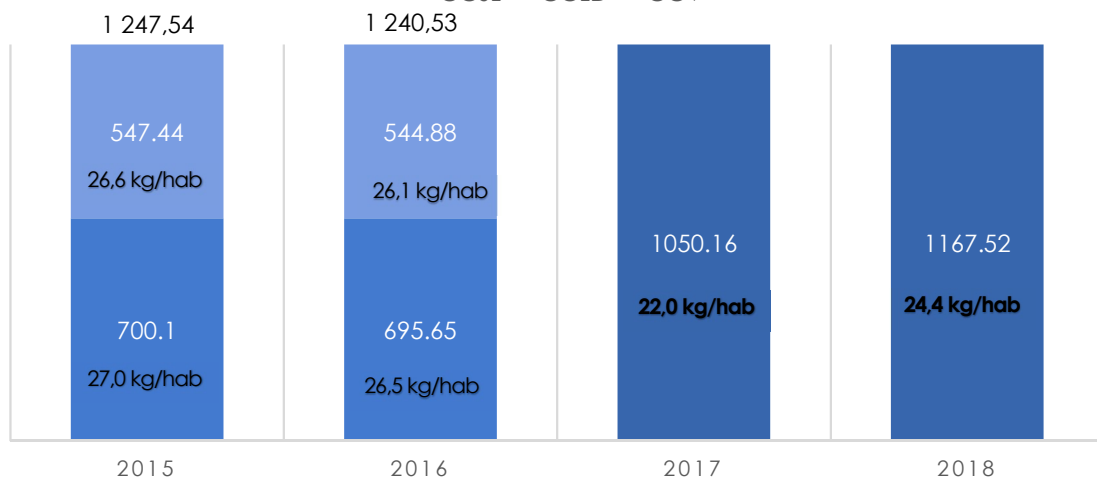
TONNAGE VERRE APPORTS EN DÉCHÈTERIES INCLUS

■ CCSL ■ CCLD ■ CCV



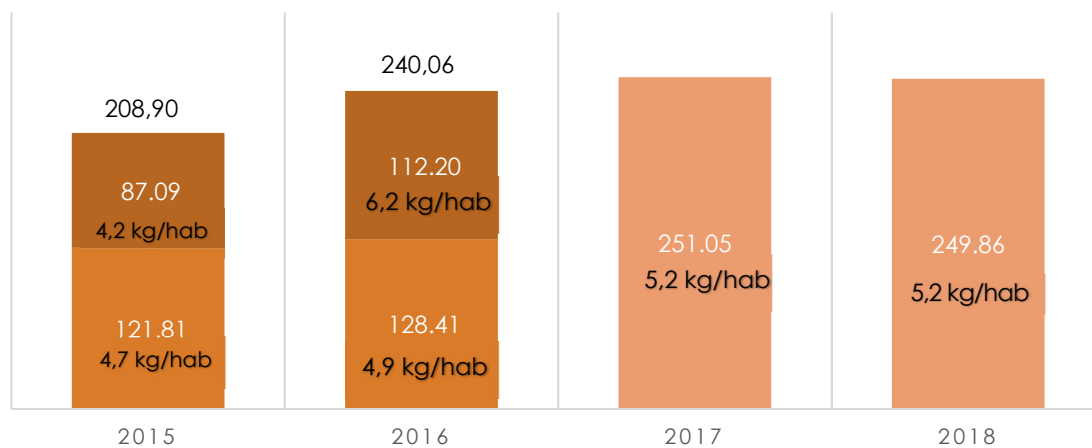
TONNAGE PAPIER APPORTS EN DECHETERIES INCLUS

■ CCSL ■ CCLD ■ CCV



TONNAGE TEXTILE APPORTS EN DÉCHÈTERIES INCLUS

■ CCSL ■ CCLD ■ CCV



2.1.3 La collecte en déchèteries

Matériaux	2017	2018	Variation 2017-2018
Déchets verts	4 701.00	5 516.00	17%
Plastiques durs	125.20	216.63	73%
Films Plastiques	3.05	13.32	337%
Déchets Dangereux	93.31	105.00	13%
Tout Venant	1 846.20	2 130.78	15%
Gravats	7 052.03	8 223.26	17%
Cartons	470.54	661.82	41%
Bois	1 309.84	1 501.00	15%
Métaux	492.96	660.39	34%
Piles	4.75	5.77	21%
Amiante	28.98	41.48	43%
Mobilier	563.06		-100%
Lampes	0.46	0.33	-28%
Néons	0.77	0.72	-6%
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	344.03	392.30	14%
Verre (hors colonnes)	951.79	1 299.48	37%
Papier (hors colonne)	219.74	349.77	59%
Réemploi	45.09	55.31	23%

2.1.4 Le réemploi

Réemploi	Tonnage 2017	Tonnage 2018
Apports directs Ecocyclerie du Vignoble Nantais	116.08	106.21
Collecte à domicile	9.54	9.21
Collecte en déchèteries	45.09	55.31
TOTAL	170.71	170.72

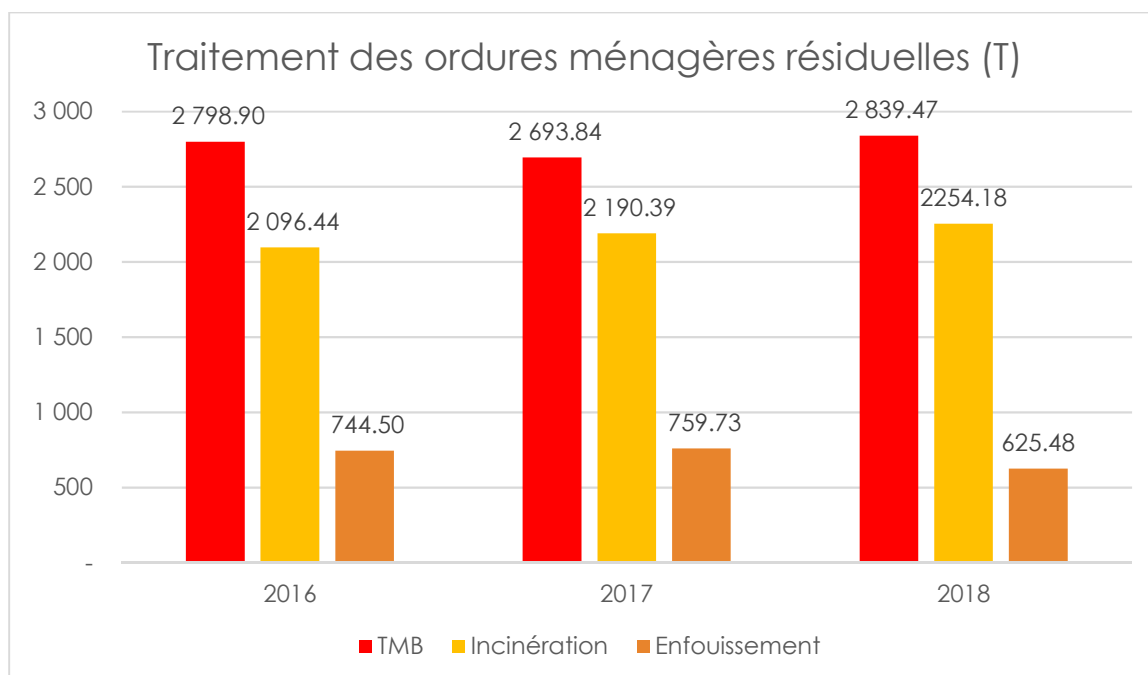
Ratio 2018 : 3,56 kg/hab

Ratio 2017 : 3,58 kg/hab

2.2 Traitement des déchets

2.2.1 Traitement des ordures ménagères résiduelles

En 2018, 50% des ordures ménagères résiduelles font l'objet d'une valorisation par tri mécano biologique permettant la valorisation matière de la part fermentescible par transformation en compost, 39% font l'objet d'une valorisation énergétique par incinération et 11% sont enfouis en centre de stockage.



Les installations de traitement des ordures ménagères résiduelles :

- Unité de tri Mécano Biologique Valor3E (Bourgneuf en Mauges)
- Unités de Valorisation Energétique / Incinération : Alcea (Nantes), AEC (Couëron), LA SAVED (Lasse)
- Enfouissement : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux BOUYER LEROUX (La Séguinière).

2.2.2 Traitement des emballages ménagers issus de la collecte en porte à porte

Valor3e a pris la compétence de la gestion des déchets recyclables en 2017. Les emballages ménagers sont triés au centre de tri de Saint Laurent des Autels exploité par la société Brangeon Environnement.

Matériaux recyclés	Tonnage 2016	Ratio kg/hab	Tonnage 2017	Ratio 2017 kg/hab	Tonnage 2018	Ratio 2018 kg/hab	Variation Performance 2018/2017
Carton 5.02 sacs jaunes	322.27	6.84	357.56	7.50	298.74	6.24	-17%
Brique 5.03	57.47	1.22	80.59	1.69	83.55	1.74	3%
Aluminium	80.30	1.71	10.53	0.22	10.81	0.23	2%
Acier	104.72	2.22	104.91	2.20	122.21	2.55	16%
Plastique PE/PP/PS	74.96	1.59	71.94	1.51	45.67	0.95	-37%
Plastique MIX PET clair	84.33	1.79	102.29	2.15	117.32	2.45	14%
Plastique MIX PET foncé	34.63	0.74	21.80	0.46	36.52	0.76	67%
Plastique sacs et films	14.22	0.30	28.27	0.59	25.58	0.53	-10%
Refus de tri	138.81	2.95	158.82	3.33	260.32	5.43	63%

Les refus issus du tri des emballages font l'objet d'une valorisation énergétique par transformation en Combustible solide de récupération (CSR) ou combustible de recyclage. Ces combustibles sont utilisés pour alimenter les fours de l'usine du cimentier Lafarge en Mayenne.

Le tonnage de refus a fortement augmenté au cours de l'année 2018 (260,32 tonnes, soit près de 25% des tonnages triés), d'une part car le geste de tri s'est généralisé en 2018 auprès des habitants des collectivités voisines et qu'il prévoit de déposer des matériaux non valorisables dans le sac jaune, d'autre part car le process ne permet pas de récupérer 100 % des bons matériaux.

Dans la mesure où la répartition des tonnages de refus se fait sur la base des caractérisations entrantes, cela impacte toutes les collectivités. Un travail d'amélioration débutera en 2019 avec le nouvel exploitant du centre de tri.

2.2.3 Traitement des déchets issus des déchèteries

Type de déchets recyclés	Transporteur - Repreneur	Nature du traitement
Carton 1.05	Revipac - Papeterie Saint-Michel – groupe Thiollet	Valorisation matière
Compost	CCSL- Fabrication sur site	Valorisation matière - Amendement
Ferraille à cisailier	Atlantic métal - Saint-Herblain	Valorisation matière - Pièces automobiles
Papier non trié 5.01	UPM - Etablissement Chapelle Darblay – Grand Couronne	Valorisation matière - Papier
Meubles (DEA)	Eco-mobilier	Réutilisation - Réemploi
Plastique dur	Brangeon - Plateforme logistique Saint-Pierre-des-Corps	Valorisation matière
Polystyrène	Les plastiques recyclés de l'ouest - Carquefou	Valorisation matière
Verre	Saint Gobain – Verallia - Verrerie de Vauxrot - Crouy	Valorisation matière
Déchets Electriques Electroniques et Electroménagers	Envie 44 - OCAD3E - Eco-Systèmes	Démantèlement, réparation, réemploi
Néons - lampes	Recylum - OCAD3E	Valorisation matière/énergétique

Piles & accumulateurs	Corepile	Valorisation matière/énergétique SCRELEC
Placoplatre	Brangeon Environnement	Valorisation matière
Gravats	Charier TP - Nivillac	Valorisation par réemploi en remblais
Déchets Dangereux Spécifiques	Chimirec (hors filière) Eco DDS	Valorisation ou destruction selon toxicité des produits
Textile	Eco TLC – Le Relais	Valorisation matière
Huile de vidange	Sevia - saint Jean d'Angely	Régénération
Huile végétale	Ecogras – Bonneuil sur Marne	Régénération
Cartouches d'encre	Collectors	Valorisation matière
Capsules Nespresso	Collectors	Valorisation matière
Radiographie, pneus		Valorisation matière

2.2.4 Compostage individuel

Le service a équipé 380 foyers supplémentaires au cours de l'année 2018.

3- Actions de communication

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, ont eu lieu :

- 46 animations scolaire ont eu lieu autour des thématiques déchets et prévention des déchets en école primaire ;
- 14 visites scolaire du Complexe d'Accueil des Déchets

4- Les faits marquants

L'année 2018 a été marquée par les évènements suivants :

- Le fonctionnement du service selon deux modalités de collecte et de grilles tarifaire de la redevance incitative
- L'autorisation préfectorale à la demande de dérogation à la collecte hebdomadaire en vue de généraliser la fréquence de collecte à une fois toutes les deux semaines au 1^{er} janvier 2019
- La préparation aux changements apportés au service au 1^{er} janvier 2019, à savoir :
 - o l'optimisation des schémas de collecte par le lancement d'une nouvelle consultation pour la collecte des déchets à l'échelle du territoire de la CCSL ;
 - o l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique ;
 - o l'harmonisation de la tarification incitative ;
 - o la consultation d'un nouvel éditeur de logiciel de facturation de la tarification incitative.
- L'étude menée par le syndicat de traitement Valo3e pour la création d'un nouveau centre de tri inter régional en 2022 sur la commune de Loubelande / la Tessoualle pour un million d'habitants :
 - o Capacité de traitement : 40 000 tonnes ;
 - o Investissement : 20 millions d'euros sur la base d'un fonctionnement en 10 postes/semaine et une capacité de tri de 12 tonnes/heure ;
 - o Mutualisation des charges de transfert et de transport à l'échelle de tout le territoire.
- Des actes de vandalisme sur les colonnes d'apport volontaires
- La fermeture de la déchèterie de la Chapelle Heulin au 31/06/2018

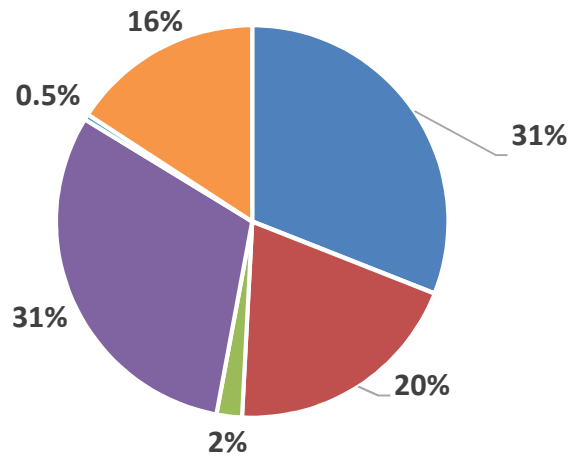
5- Bilan financier

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES FONCTIONNEMENT	2017	2018
Charges à caractère général	3 114 203 €	3 376 416 €
Charges de personnel	533 922 €	612 188 €
Opération d'ordres de transfert entre section	346 621 €	304 756 €
Charges de gestion courante	12 714 €	90 172 €
Charges financières	67 650 €	59 916 €
Charges exceptionnelles	946 €	34 169 €
TOTAL DEPENSES	4 076 056 €	4 477 618 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	2017	2018
Excédent exercice précédent	1 126 595 €	1 427 166 €
Atténuation de charges	841 €	23 735 €
Opération d'ordres de transfert entre section	90 473 €	88 696 €
Redevance incitative et Vente de produits	3 667 613 €	3 836 586 €
Autres produits de gestion courante	644 597 €	496 244 €
Subvention d'exploitation	36 349 €	0 €
Produits exceptionnels	65 €	4 803 €
TOTAL RECETTES	5 566 534 €	5 877 229 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 490 478 €	1 399 612 €

Répartition analytique des dépenses de fonctionnement

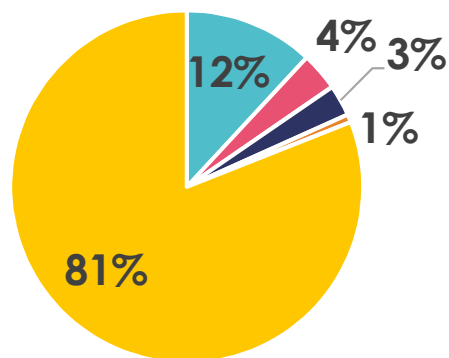
DEPENSES	2017	2018
Collecte et traitement OM	1 262 905 €	1 261 450 €
Collecte et tri des emballages	809 126 €	822 853 €
Collecte du verre et du papier	84 733 €	85 872 €
Déchèteries/CAD	1 255 466 €	1 460 032 €
Communication/Prévention	19 355 €	12 181 €
Frais divers de structures et de fonctionnement amortissements compris	644 470 €	835 230 €
TOTAL	4 076 055 €	4 477 618 €
RECETTES	2017	2018
Soutiens/Ventes matériaux - emballages	662 763 €	483 686 €
Soutiens/Ventes matériaux - verre et du papier	195 385 €	194 858 €
Soutiens/Ventes matériaux - Déchèteries	158 856 €	275 854 €
Communication/Prévention	40 923 €	- €
Redevances et divers recettes	4 508 607 €	4 922 831 €
TOTAL	5 566 534 €	5 877 229 €

Répartition des dépenses de fonctionnement



- Collecte, traitement des ordures ménagères et des emballages
- Collecte et tri des emballages
- Collecte du verre et du papier
- Déchèteries
- Communication/Prévention
- Frais de structure et de fonctionnement (amortissements inclus)

Répartition des recettes de fonctionnement



- Soutiens/Ventes matériaux - emballages
- Soutiens/Ventes matériaux - verre et du papier
- Soutiens/Ventes matériaux - Déchèteries
- Communication/Prévention
- Redevances et divers recettes